

Le handicap ne doit pas être un frein à vos projets

Livret d'informations inclusion

Vous souhaitez suivre une formation à la MFR.

Vous êtes porteur d'un handicap ou vous pensez l'être mais n'avez jamais fait faire de diagnostic.

Vos particularités vous mettent en difficultés d'apprentissage mais sont des forces d'adaptabilité.

Et vous voulez savoir si la MFR d'Annecy a la capacité de vous accompagner dans vos projets d'avenir.

Pour toutes ces raisons, ce livret vous fournit des éléments. S'il manque des réponses à vos questions, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec la référente handicap identifiée référente H+ formation Magali Coppéré* ou ses relais Isabelle Chevalier et Sonia Replumaz **

* magali.coppere@mfr.asso.fr 04/50/66/88/31

** isabelle.chevalier@mfr.asso.fr / sonia.replumaz@mfr.asso.fr

1. Les lois, la charte H+ formation, le référent handicap et le relai handicap

- ✓ La Loi du 11 février 2005 (mise à jour en 2017) pour l'égalité des droits et des chances. Cette loi repose sur quelques piliers fondamentaux qui sont pour l'essentiel : une définition du handicap, l'accessibilité, un droit à la compensation (droit pour une personne en situation de handicap de bénéficier de toute mesure individuelle susceptible de lui garantir autant que possible l'égalité des droits et des chances).
- ✓ La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, améliore l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés dans les entreprises.
- ✓ La charte H+ formation s'appuie sur une série d'engagements dont :
 - Accueillir et accompagner tous les publics.
 - Disposer d'une équipe pédagogique concernée.
 - Désigner un Référent H+ formé, interlocuteur principal des personnes en situation de handicap.

Au-delà de s'inscrire dans ce contexte légal, notre objectif est de permettre à tous de vivre ses projets dans les meilleures conditions possibles.

Alors on ne va pas se mentir, nous ne sommes pas des magiciens. Toutes vos demandes méritent d'être questionnées, étudiées mais on ne pourra pas accueillir toutes les situations.

Notre mission sera alors de vous réorienter au mieux.

2. Et concrètement on fait quoi ?

Loin d'être des spécialistes du handicap, les équipes de la MFR se forment au fur et à mesure des besoins des apprenants et des évolutions pédagogiques, toujours en lien avec l'AGEFIPH et les acteurs de Handicap Plus sur la région.

La directrice de la MFR, la référente H+ et les relai H+ assurent une veille régulière en matière de loi, d'accueil et d'accompagnement du handicap.

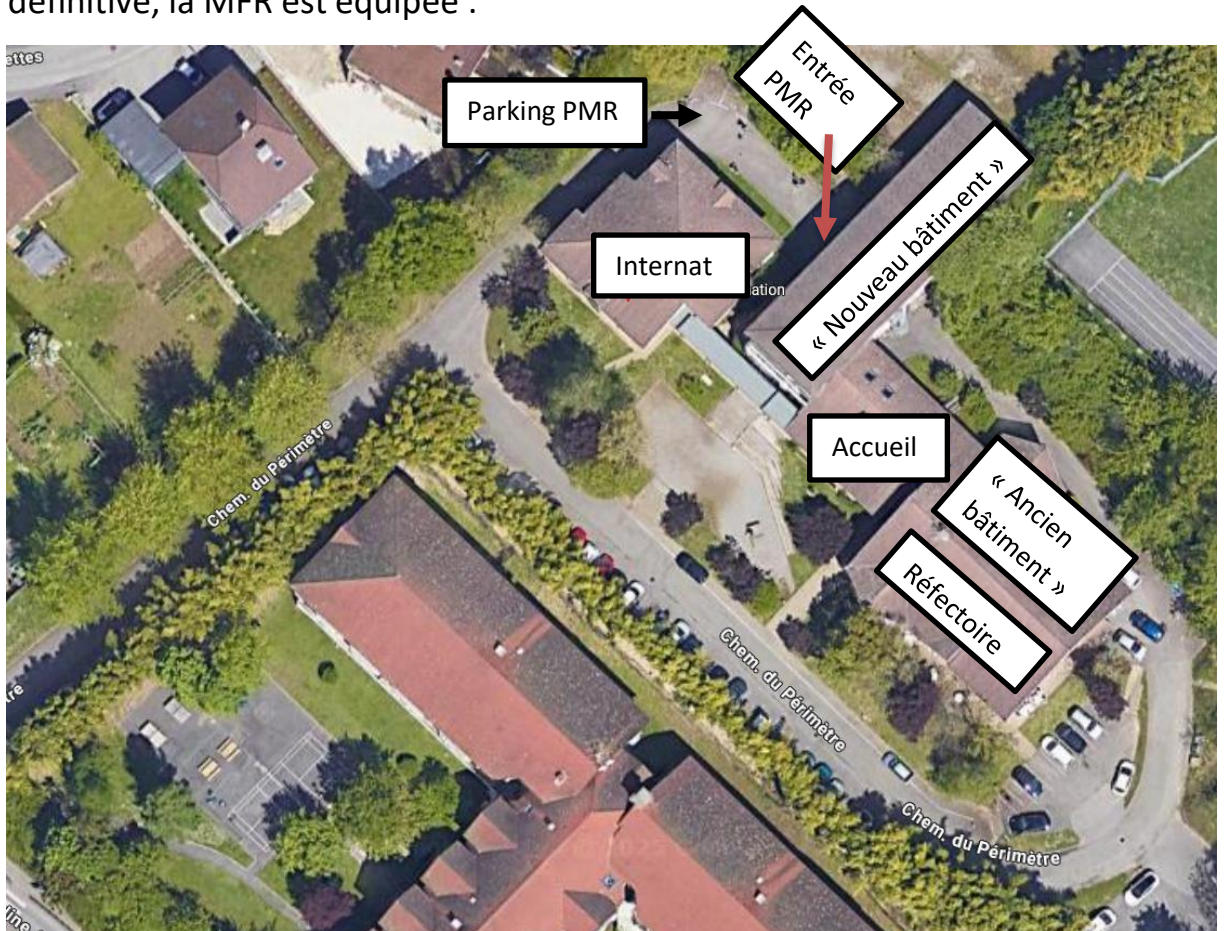
Ainsi, à la MFR, nous avons l'habitude de :

- ✓ Faire des demandes d'aménagements d'épreuves.
- ✓ Accompagner les personnes sur des demandes de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).
- ✓ Mettre en place des Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP).
- ✓ Donner accès à l'outil informatique, tant pour la mise en ligne des supports de cours, que pour la prise de note, les évaluations ...
- ✓ Faire intervenir des lecteurs-scripteurs et autres assistants pour les évaluations.
- ✓ Adapter les supports de cours aux besoins spécifiques de chacun (police d'écriture, couleur, schéma ...).
- ✓ Proposer des temps de soutien.
- ✓ Assurer un suivi individuel par le formateur tuteur et/ou la référente H+ selon les besoins.
- ✓ Faire le lien avec les entreprises.

Sans être envahissante et afin de ne pas stigmatiser l'apprenant en situation de handicap, la référente H+ est disponible à la demande de l'apprenant et des parents pour évoquer tous besoins supplémentaires, pour assurer un suivi de la formation et ainsi favoriser la réussite.

3. L'accessibilité

Pour les personnes en situation de mobilité réduite temporaire ou définitive, la MFR est équipée :



- ✓ De places de parking dédiées à l'arrière de l'internat.
- ✓ De rampes d'accès (pour accéder à l'internat, au réfectoire).
- ✓ D'un ascenseur dédié avec une clef dans le « nouveau bâtiment ».
- ✓ De larges toilettes pour favoriser les transferts à tous les étages du « nouveau bâtiment ».
- ✓ De deux chambres en rez-de-chaussée avec des largeurs de portes spécifiques au passage de fauteuils roulants. Ces chambres sont équipées de barres de transferts, de douches au sol, de lavabos suspendus...

Alors pour toutes ces raisons, n'hésitez pas à nous solliciter dès que possible pour que nous puissions étudier ensemble la faisabilité d'un parcours de formation.

Vos stratégies de compensation sont des forces que nous partagerons. Aidez-nous à mieux vous connaître et nous vous aiderons à mieux réussir !

Rendez-vous bureau 6 pour rencontrer l'équipe inclusion :



Et surtout en fin de formation, remplissez le questionnaire de satisfaction dédié à votre accompagnement :

<https://handicap-plus.auvergnerhonealpes.fr/vous-etes-en-situation-de-handicap/vous-avez-suivi-une-formation-dans-un-organisme-h-enquete-de-satisfaction/>